



A-CTR



**Prestation de Services carte Ticket Restaurant®  
offerte jusqu'au 30/06/2014 !  
Remboursement en 48h maximum**

Madame, Monsieur,

Les Pouvoirs Publics ont confirmé fin décembre la publication imminente du décret encadrant la dématérialisation du titre restaurant.

Avec le lancement officiel de notre carte Ticket Restaurant®, plus d'un million de salariés vont progressivement opter pour ce support.

Pour être prêt à les accueillir, il vous suffit **simplement de faire une transaction de 1€ dans votre TPE avec la carte d'affiliation jointe** (voir fonctionnement au dos de ce courrier).

Pour votre information, cette carte nous permet simplement de vous identifier et ainsi autoriser le flux des transactions, conformément à la réglementation du décret. Elle ne modifie rien dans votre TPE.

**Vous n'avez aucune autre démarche préalable à effectuer** et pouvez dès à présent accepter les cartes Ticket Restaurant® dans votre terminal de paiement habituel.

Nous avons le plaisir de **vous offrir la Prestation de Services carte Ticket Restaurant® jusqu'au 30 juin 2014**, et vous recontacterons d'ici là pour confirmer votre adhésion au réseau carte Ticket Restaurant® (1).

Vous trouverez ci-joint une fiche pratique vous détaillant les avantages et le fonctionnement de la carte Ticket Restaurant®.

Pour plus d'informations sur nos services et nos tarifs, rendez-vous sur [www.carte-ticket-restaurant.fr](http://www.carte-ticket-restaurant.fr) ou contactez-nous au 01 74 31 91 00 (prix d'un appel local).

Bien cordialement,

Didier Zoubeidi



CARTE D'AFFILIATION

◀..... UTILISEZ CETTE CARTE D'AFFILIATION  
POUR ACCEPTER DÈS MAINTENANT  
LA CARTE TICKET RESTAURANT®.

5314

EXPIRE A FIN  
01/17

Une solution  **Edenred**